



Exposition européenne relative à la race pour tous les lapins Rex reconnus dans les EE (Rex, Kleinerrex, Rexzwerge et bélier nain Rex)

à la Deichhalle 4 rue du Deich à 9012 Ettelbruck du 11 au 12 janvier 2025

Règlement de l'exposition

1. Les règles relatives à l'organisation d'expositions européennes liées à la race dans la catégorie des lapins s'appliquent.

En inscrivant un animal, ce règlement est expressément reconnu par l'exposant.

2. L'exposition est organisée et réalisée par l'Association nationale luxembourgeoise des éleveurs de petits animaux, USAL. Directeur de l'exposition : Pascal SCHMIT, 8 rue de Roodt L-8391 Nospelt Tél. : 00352 621 267 783

3. Tous les membres organisés au sein de l'association EE qui ont rempli leurs obligations envers l'association respective ont le droit d'exposer.

4. Les formulaires d'inscription sont envoyés à **Théo SCHMITZ 49 rue de la Chapelle L-9513 Wiltz Tél. : 00352 661 818 211** envoyé. La date limite d'inscription est le vendredi 13 décembre 2024. La fiche B sera envoyée à l'exposant par courrier.

www.entente-ee.com), **des collections de 4 animaux des deux sexes ainsi que des animaux individuels** peuvent être enregistrés. Les classes suivantes sont constituées : A) Classe générale B) Classe jeunesse.

6. Le titre de Champion d'Europe peut être décerné si au moins 20 animaux d'une race sont enregistrés. Si 20 animaux sont également exposés dans les différentes gammes de couleurs, un titre supplémentaire peut y être attribué. Le titre de Championnat d'Europe est décerné à la collection de quatre couleurs la mieux notée. En cas d'égalité, les deux exposants reçoivent le titre de Champion d'Europe. Les exposants reçoivent un certificat correspondant pour documenter le titre qu'ils ont obtenu.

7. S'il y a au moins 20 animaux enregistrés dans une race, le titre de Champion d'Europe sera attribué. Quel que soit son sexe, le meilleur animal recevra un certificat. Si certaines couleurs répondent à ces exigences (20 animaux), des titres supplémentaires de Champion d'Europe peuvent être attribués au sein d'une race. Si plus de 40 animaux sont enregistrés par race, le meilleur mâle et la meilleure femelle se verront attribuer le titre de Champion d'Europe. Ceci s'applique également aux différentes couleurs, à condition qu'elles remplissent ces conditions. Le titre est décerné à l'animal le mieux noté. En cas d'égalité, le titre sera décerné par les juges.

8. Dans la classe des jeunes, les titres sont attribués selon les mêmes conditions, mais ici 10 animaux au lieu de 20 animaux ou 20 animaux au lieu de 40 animaux suffisent pour l'attribution.

9. Chaque exposant reçoit un objet commémoratif. Les médailles EE sont décernées conformément au règlement EE. De nombreux prix honorifiques et rubans honorifiques sont décernés.

10. Tous les lapins enregistrés doivent être vaccinés contre les variantes RHD. Un certificat de vaccination doit être remis lors de l'entrée en stabulation des animaux.

11. Pendant le spectacle, les animaux reçoivent de l'eau, du foin et de la nourriture. Les abreuvoirs et les gobelets sont dans les cages d'exposition.

12. La remise des prix avec distribution des grands prix aura lieu lors de la soirée des éleveurs le samedi 11 janvier 2025 de 19h à 20h. Le repas lors de la soirée des éleveurs est au prix de 30,00 EUR.

13. Frais d'exposition : Participation aux frais par animal : 7,00 EUR

Catalogue obligatoire (par écurie) 6,00 EUR

Frais d'exposition par éleveur 5,00 EUR

Soirée des éleveurs 30,00 EUR

14. Les frais d'inscription doivent être transférés avant la date limite d'inscription du 13 décembre 2024.

au compte du caissier de l'exposition Gérard BICHLER 2 rue du Curé L-5690 Ellange

Code BIC : CCPLLULL LU08 1111 2342 8833 0000

15. Lors de l'inscription des animaux, aucun tatouage ne doit être inscrit sur les formulaires d'inscription; les tatouages seront inscrits sur le formulaire B lors de leur apport le mercredi 8 janvier.

16. Les animaux seront vendus via la direction de l'exposition ; l'acheteur paiera les frais de courtage de 15 %. Les animaux achetés pourront être exposés le samedi 11 janvier à partir de 11h30.

17. En cas de perte d'animaux due à la faute de la direction de l'exposition, la procédure sera conforme à la réglementation en vigueur.

18. Protection des données. En soumettant les formulaires d'inscription, l'exposant accepte la publication de données personnelles dans le catalogue (notamment nom, adresse, numéro de téléphone et données d'identification et d'évaluation des animaux exposés).

Dates : Date limite d'inscription : vendredi 13 décembre 2024

Livraison : mercredi 8 janvier 2025 de 10h à 21h

Classement : jeudi 9 janvier 2025 à partir de 7h45

Le salon est ouvert : samedi 11 janvier 2025 de 9h à 18h

Cérémonie d'ouverture du salon : samedi 11 janvier 2025 à 11h

Soirée des éleveurs : Samedi 11 janvier 2025 à partir de 19h

Le salon est ouvert : dimanche 12 janvier 2025 de 9h à 12h

A partir de 12h00, le paiement des montants des ventes est versé aux exposants de l'EE-Rexschau, puis les animaux sont relâchés.

Pascal SCHMIT
Directeur d'exposition
d'exposition

Gérard BICHLER
Caissier